

# LE P'TIT MILLIÉRAIN

Bulletin Octobre 2022



## Sommaire

Edito du Maire

Budget

Vie de la commune

Vie de l'école

Divertissements

Informations

Commissions extra municipales

Etat civil

## Edito du Maire

L'été, marqué par les effets concrets du réchauffement climatique se termine et nous rappelle la nécessité d'engager de manière plus rapide la transition environnementale.

Les effets de la crise du COVID et du drame ukrainien impactent chaque foyer et chaque entreprise avec une hausse des prix et des coûts que l'on n'avait pas connus depuis une quarantaine d'années.

La commune n'est évidemment pas épargnée et cette situation rend plus aléatoire la réalisation des projets que les élus veulent porter pendant cette mandature. Ainsi le remplacement de la chaudière bois du réseau de chaleur et l'accroissement de la capacité du silo de stockage ont été reportés à 2023 du fait, à l'issue de la consultation des entreprises, d'offres de prix sensiblement supérieures à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Toutefois, d'autres partenaires vont accompagner la commune : des aides substantielles de l'Etat (195.000€), de l'ADEME par le biais du contrat chaleur d'Arlysière (100.000€) et une subvention annoncée par le Département de la Savoie laissent augurer l'équilibre financier de cette opération.

La commune avait anticipé en partie cette crise de l'énergie en raccordant dès 1999 les bâtiments publics au réseau de chaleur bois, en remplaçant les vieilles lampes de l'éclairage public par des leds moins consommatrices et en mettant en place l'extinction nocturne, en renforçant l'isolation des bâtiments récemment rénovés (mairie et salle des fêtes), en installant des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes et enfin en favorisant la création d'une microcentrale électrique sur le territoire communal.

# EDITO

Ce bulletin vous présentera comme chaque année le budget communal. Cette partie peut paraître très technique mais il ne faut jamais oublier que la capacité d'agir d'une collectivité dépend de ses moyens. Ils sont limités pour une commune de plus de mille habitants avec des charges de voirie très élevées. C'est pour cette raison que l'accompagnement financier de nos partenaires (Etat, Région, Département) reste vital. Les dépenses d'équipement des deux prochaines années (2022-2023) seront nettement inférieures à celles des années précédentes dans la perspective de dégager des excédents budgétaires afin de financer les deux principaux projets du mandat en 2024-2025 : la restructuration du groupe scolaire et la rénovation-extension de l'atelier technique.

Pour 2022, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition du foncier bâti et non bâti.

Enfin, je me permets de reprendre à mon compte les propos tenus par le regretté Jean-Claude Monin, Président national des centres d'architecture d'urbanisme et d'environnement lors d'un colloque tenu en 1986 « la vie politique d'une commune, au sens noble du terme n'est pas faite de gestion, statistique, de chiffres et de procédures administratives. Elle est d'abord la manifestation d'une volonté de vivre mieux, de faire face à son temps en préparant l'avenir des générations qui suivent. De fait, il ne s'agit plus de gérer des villages dorci mais des villages qui vivent ».

Dans cet esprit je veux saluer la naissance du Fabulieu, tiers-lieu porté par une cinquantaine de membres. Ce lieu d'échanges et d'initiatives vise à rassembler à l'occasion d'activités les plus diverses les habitants de notre village afin qu'ils se rencontrent et se connaissent. De même je veux remercier les différents bénévoles des associations de la commune pour leur investissement et dont les initiatives animent la commune.

Bel automne à tous,  
André Vairetto



# BUDGET DE LA COMMUNE

## BUDGET

### Le compte administratif 2021 :

Le compte administratif 2021 indique que le solde des dépenses et des recettes s'élèvent à 105 762 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 181 049€ et la section d'investissement un

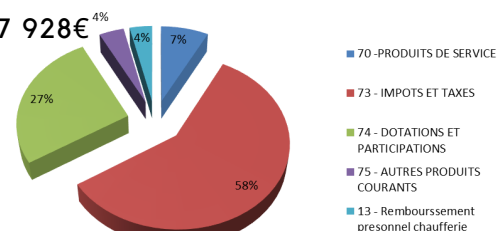
déficit de 32 022€ à laquelle s'ajoute la reprise du déficit d'investissement de 2019 d'un montant de

43 265€ (total 75 287€)

### Les opérations réalisées en 2021 ou prévues en 2022:

- Acquisition de fonciers appartenant à l'EPFL : 74 579 €
- Achat de parcelles forestières (2,3 hectares) : 11 469 €
- Reprise partielle de la toiture de l'église : 101 859€
- Drainage et réfection des chaussées à Montcoutin et au Pommarey 70 411€
- Installation d'une glissière le long du ruisseau de la Combaz 21 540 €
- Mise en place de l'école numérique 9 093€
- Acquisition d'un camion 21 948€
- Mise en souterrain des réseaux au hameau du Mathiez (solde) 30 709€
- Installation d'un lampadaire à l'abribus au Moutonnet 1 900€
- Révision allégée du PLU 12 534€
- Réfection de la chaussée à la sortie du hameau du Crêt 37 928€

Recettes de fonctionnement



| CHAPITRE | RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021  | MONTANT EN EUROS |
|----------|--|------------------|
| 70       | <b>PRODUITS DES SERVICES</b><br>- Produits des coupes de bois, redevance France Télécom, concession cimetière<br>- Remboursement des repas cantine   | 46 578 €         |
| 73       | <b>IMPOTS ET TAXES</b><br>- Produit des 3 taxes : Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti<br>- Attribution de compensation de la Communauté d'agglomération<br>- Taxe sur les pylônes électriques<br>- Taxe sur l'électricité<br>- Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux<br>- Fonds national des garanties individuelles des ressources | 359 461 €        |
| 74       | <b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b><br>Aides de l'Etat :<br>- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)<br>- Dotations solidarité rurale<br>- Compensation exonération taxe d'habitation<br>- Autres attributions et compensations   | 163 773 €        |
| 75       | <b>AUTRES PRODUITS COURANTS</b><br>- Location des appartements communaux<br>- Location de la salle des Fêtes<br>- Location de l'alpage communal  | 24 389 €         |
| 13       | <b>Remboursement personnel chaufferie</b>  | 21 999 €         |
|          | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021</b>   | <b>616 200 €</b> |

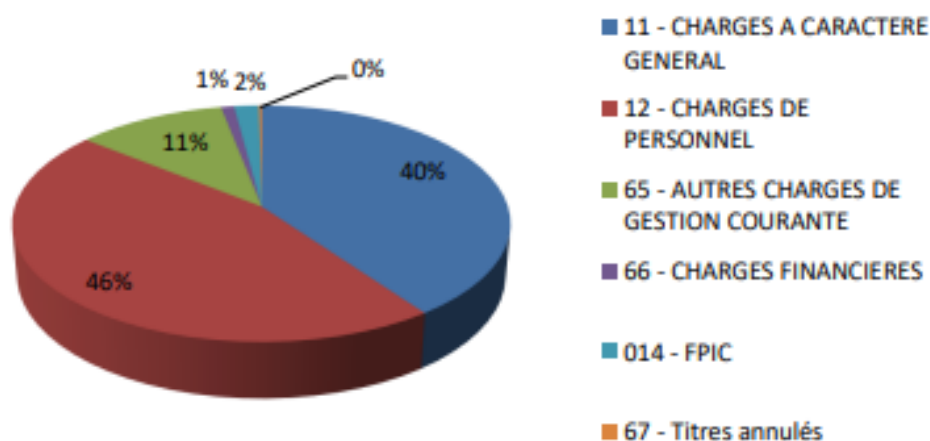


# BUDGET DE LA COMMUNE

## BUDGET

| CHAPITRE  | FONCTIONNEMENT 2021 - DEPENSES  |                  |
|---|---|------------------|
| <b>11</b><br><br><b>* LE CHAPITRE 11</b><br>recouvre toutes les<br>dépenses courantes de la<br>commune<br><br><b>LES PRINCIPAUX POSTES</b><br>→ | <b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b><br>Voir détails des principaux postes ci-dessous*          | <b>174 112 €</b> |
|   | - Eau et assainissement   | 2 153 €          |
|   | - Electricité   | 17 058 €         |
|   | - Chauffage   | 14 371 €         |
|   | - Carburant   | 3 854 €          |
|   | - Produits entretien  | 4 695 €          |
|   | - Fournitures scolaires   | 4 710 €          |
|   | - Entretien voirie, débroussaillage   | 26 618 €         |
|   | - Entretien bâtiments   | 293 €            |
|   | - Entretien véhicules   | 1 640 €          |
|   | - Maintenance (logiciel ordinateur)   | 2 917 €          |
|   | - Assurances  | 9 523 €          |
|   | - Fêtes et cérémonies   | 468 €            |
|   | - Transports divers   | 3 408 €          |
|   | - Télécommunications  | 3 589 €          |
|   | - Repas cantine   | 20 053 €         |
|   | - Taxes foncières   | 3 065 €          |
|   | - Location diverses : photocopieur,...  | 11 366 €         |
|   | - Fournitures petits équipements  | 5 908 €          |
|   | -entretien  | 3 687 €          |
| - Autres charges à caractère général  | 34 736 €  |                  |
| <b>12</b>   | <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>   | <b>198 921 €</b> |
| <b>65</b>   | <b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b><br>(indemnités élus, contribution service incendie) | <b>48 399 €</b>  |
| <b>66</b>   | <b>CHARGES FINANCIERES</b>  | <b>4 215 €</b>   |
| <b>014</b>  | <b>FPIC</b>   | <b>7 950 €</b>   |
| <b>67</b>   | <b>Titres annulés</b>   | <b>983 €</b>     |
|   | <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>434 580 €</b> |

### Dépenses de fonctionnement

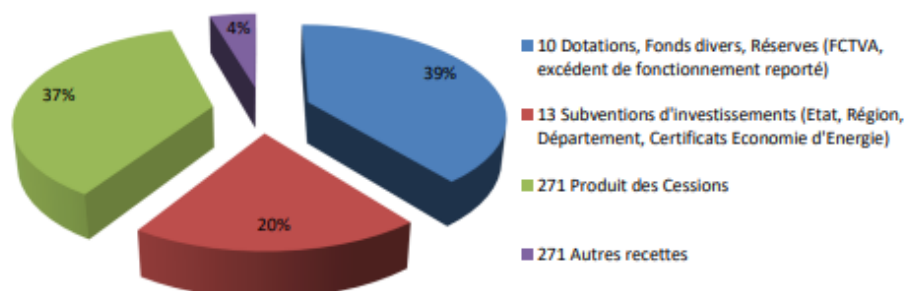




# BUDGET DE LA COMMUNE

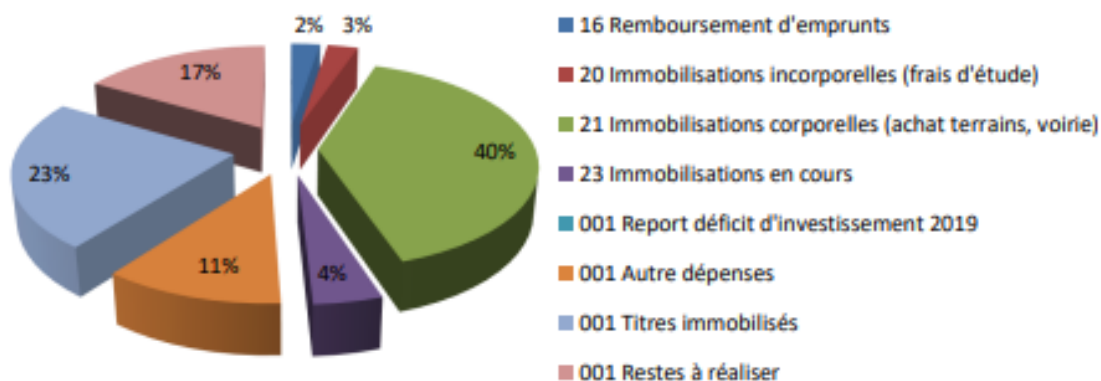
## BUDGET

### Recettes d'investissement



| INVESTISSEMENT 2021 - RECETTES |   | CA 2021          |
|--------------------------------|---|------------------|
| 10                             | Dotations, Fonds divers, Réserves (FCTVA, excédent de fonctionnement reporté)             | 242 445 €        |
| 13                             | Subventions d'investissements (Etat, Région, Département, Certificats Economie d'Énergie) | 120 786 €        |
| 271                            | Produit des Cessions  | 225 175 €        |
|                                | Autres recettes   | 27 577 €         |
| <b>TOTAL RECETTES</b>          |   | <b>615 983 €</b> |

### Dépenses d'investissement



| INVESTISSEMENT 2021 - DEPENSES |  | CA 2021          |
|--------------------------------|--|------------------|
| 16                             | Remboursement d'emprunts                             | 16 479 €         |
| 20                             | Immobilisations incorporelles (frais d'étude)        | 17 514 €         |
| 21                             | Immobilisations corporelles (achat terrains, voirie) | 257 342 €        |
| 23                             | Immobilisations en cours                             | 27 577 €         |
| 001                            | Report déficit d'investissement 2019                 |                  |
|                                | Autre dépenses                                       | 71 870 €         |
|                                | Titres immobilisés                                   | 150 000 €        |
|                                | Restes à réaliser                                    | 107 224 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>          |  | <b>648 006 €</b> |

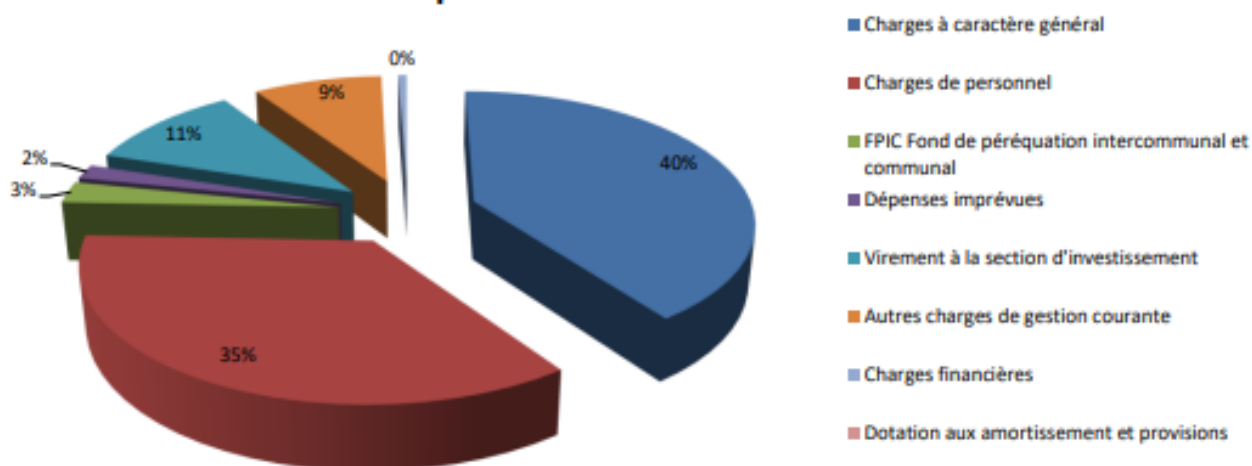
# BUDGET DE LA COMMUNE

## BUDGET

### Recettes de fonctionnement



### Dépenses de fonctionnement



| FONCTIONNEMENT 2022 - RECETTES |  |                  |
|--------------------------------|--|------------------|
| 13                             | Atténuation des charges                              | 4 480 €          |
| 70                             | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 39 700 €         |
| 73                             | Impôts et taxes                                      | 347 496 €        |
| 74                             | Dotations et participations                          | 159 773 €        |
| 75                             | Autres produits de gestion courante                  | 28 000 €         |
|                                | <b>TOTAL RECETTES</b>                                | <b>579 449 €</b> |

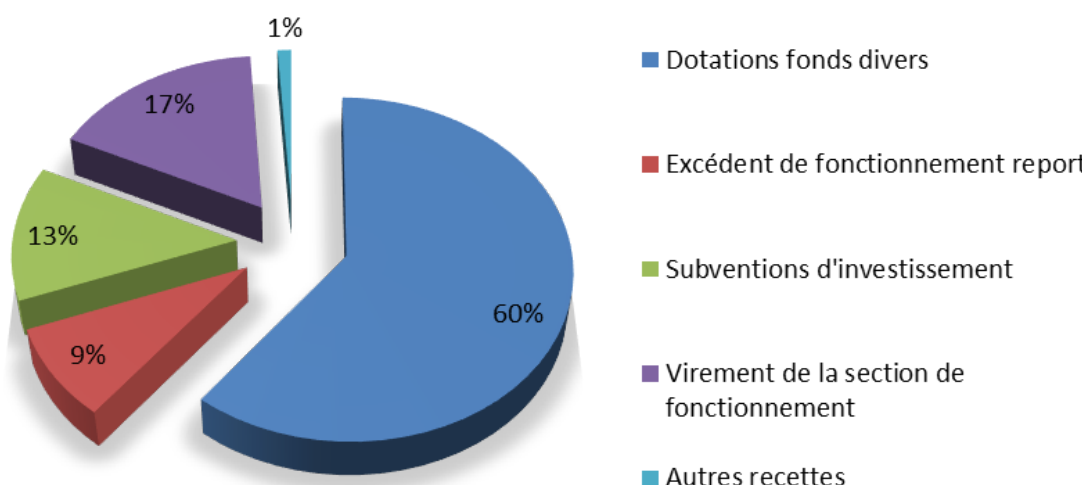
| FONCTIONNEMENT 2022 - DEPENSES |  |                  |
|--------------------------------|--|------------------|
| 11                             | Charges à caractère général                        | 231 086 €        |
| 12                             | Charges de personnel                               | 204 230 €        |
| 14                             | FPIC Fond de péréquation intercommunal et communal | 15 000 €         |
| 22                             | Dépenses imprévues                                 | 10 248 €         |
| 23                             | Virement à la section d'investissement             | 61 489 €         |
| 65                             | Autres charges de gestion courante                 | 50 270 €         |
| 66                             | Charges financières                                | 3 300 €          |
| 68                             | Dotation aux amortissement et provisions           |                  |
|                                | Autres dépenses                                    | 3 826 €          |
|                                | <b>TOTAL DEPENSES</b>                              | <b>579 449 €</b> |

# BUDGET DE LA COMMUNE

## BUDGET

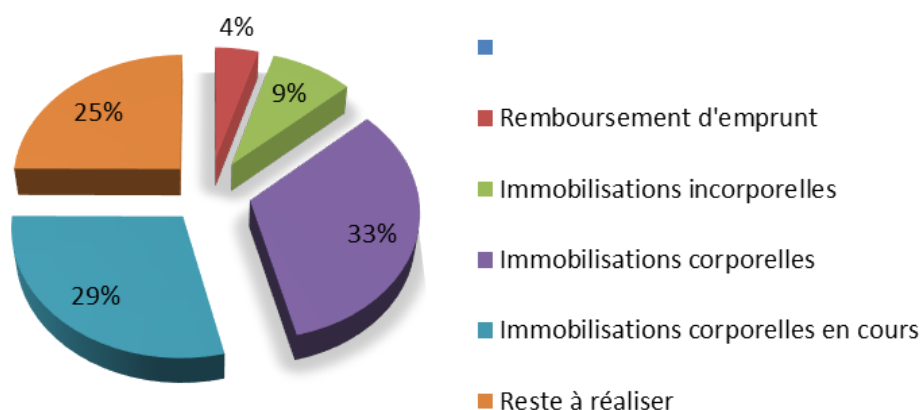
| CHAPITRE | RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022           | MONTANT EN       |
|----------|--|------------------|
| 10       | Dotations fonds divers - Réserves        | 222 049 €        |
| 1068     | Excédent de fonctionnement reporté       | 31 934 €         |
| 13       | Subventions d'investissement             | 47 000 €         |
| 21       | Virement de la section de fonctionnement | 61 489 €         |
| 27       | Autres recettes                          | 3 947 €          |
|          | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>366 419 €</b> |

### Recettes d'investissement



| CHAPITRE | DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022                                | MONTANT EN       |
|----------|---|------------------|
| 16       | Remboursement d'emprunt                                       | 16 750 €         |
| 20       | Immobilisations incorporelles (études diverses avant travaux) | 32 000 €         |
| 21       | Immobilisations corporelles (travaux prévus dans l'année)     | 120 500 €        |
| 27       | Autres immobilisations financières (provision pour l'école)   | 105 762 €        |
|          | Reste à réaliser  | 91 407 €         |
|          | <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                        | <b>366 419 €</b> |

### Dépenses d'investissement





# BUDGET DE LA COMMUNE

## BUDGET

La Commune a demandé à la direction générale des finances publiques (DGFIP) une analyse financière du budget sur les exercices 2016 à 2020. Ce document dresse les conclusions suivantes :

Points forts :

- Marges de manœuvres réelles en matière de dette et de fiscalité
- Structure des dépenses de fonctionnement saine
- Recettes d'investissement hors emprunt élevées (dotations, subventions ...)

Points de vigilance :

- Contraction des recettes et tendance à la hausse des dépenses de fonctionnement
- Absence de besoin en fonds de roulement grâce à l'apport de trésorerie du budget annexe chaufferie

- La capacité d'autofinancement (CAF) nette toujours positive mais qui se réduit depuis 5 ans

En définitive, la commune ne pourra poursuivre le même rythme d'investissement (2 848 741€ en 5 ans) qu'à la condition de faire appel à de nouvelles recettes et d'obtenir des financements significatifs de ses partenaires habituels (Arlysère, Région, Département). Afin de retrouver des marges de manœuvres pour les prochaines opérations (rénovation de l'école, extension des services techniques), les dépenses d'équipement des 2 prochains budgets (2022-2023) seront à un niveau nettement moindre que lors des exercices précédents. L'objectif fixé par le conseil municipal est de réaliser des investissements les plus importants en fin de mandat.

Pour 2022, le conseil municipal a décidé de ne pas recourir à la fiscalité et le taux du foncier bâti sera identique à l'année dernière mais la commune a demandé aux services fiscaux une vérification des bases dans une perspective d'équité fiscale.

Les impôts n'augmenteront pas du fait de la commune mais chacun doit régler la contribution correspondant à une juste évaluation de sa valeur locative. Cette dernière dépend du nombre de mètre carré, des éléments de confort et de la situation dans le village. Parfois des aménagements ont été réalisés (combles, changement de destination...) sans que ces éléments ne soient intégrés dans la valeur locative. Les services fiscaux estiment que 10 à 15% des foyers seront concernés, ce qui implique que 85 à 90% des autres foyers ne seront pas touchés par cette régularisation.

D'ores et déjà une nouvelle recette est apparue dans le budget communal en 2022 : la redevance liée à l'implantation d'une microcentrale sur le territoire communal. Pour 7 mois de fonctionnement, en 2021, la recette pour le budget 2022 est de 23 000€. En année pleine, le produit devrait évoluer entre 32 000 € et 40 000 €. Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la salle des fêtes produisent de l'électricité revendue à EDF. La recette dépend évidemment de l'ensoleillement, elle est estimée entre 2500€ et 3000€ par an.

Malgré ces éléments positifs, la commune doit rester prudente. Un ministre a récemment évoqué une nouvelle baisse des aides de l'état. Entre 2014 et 2020, la dotation annuelle de l'état a diminuée de 45 000€. Pour financer les travaux de rénovation de l'école et du bâtiment des services techniques dont la réalisation est envisagée en 2024 et 2025, la commune a commencé à provisionner des crédits (105 000€ en 2022), l'objectif étant un autofinancement de 600 000€. L'ONF va mettre en vente plusieurs coupes de bois avec un produit attendu de 60 000€. Enfin des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Région, du Département et de l'Etat. La décision définitive d'engager ces projets sera prise en 2024.

# VIE DE LA COMMUNE

## REMISE EN ETAT DE LA ROUTE DE L'EBAUDIAZ

La route forestière et pastorale de l'Ebaudiaz d'une longueur de 12 km à partir de la forêt se dégrade depuis de nombreuses années. Afin de retrouver une chaussée carrossable, la commune a fait appel à des bénévoles pour combler les "nids de poule" avec de l'enrobé ou du fraisat. Pendant 3 jours, une vingtaine de bénévoles avec les employés communaux et des élus se sont succédés pour effectuer ce travail, dans une ambiance conviviale. Une telle opération permet une économie substantielle à la commune, le recours à une entreprise étant hors de portée.



## SÉCURISATION DU CHEMINEMENT DOUX LE LONG DU RUISSEAU AU MATHIEZ

En mai dernier, l'entreprise Pass a procédé à la pose de glissières de sécurité mixtes métal/bois le long du ruisseau de la Combaz. Cette opération représente une dépense de 15480€. Profitant de la présence de l'entreprise sur le territoire communal, la commune a fait remettre en état la barrière de l'abris bus du hameau du Mathiez pour une dépense de 2880€





# VIE DE LA COMMUNE

## REFECTION DU TERRAIN DE BOULE

Le terrain de pétanque situé derrière l'Eglise était devenu inutilisable. Les employés communaux, accompagnés de plusieurs élus et quelques bénévoles ont oeuvré à la réfection de ce terrain. D'autres aménagements tels que des bancs viendront en complément afin de rendre à ce lieu son caractère convivial.



## REFECTION DE LA VOIRIE A LA SORTIE DU HAMEAU DU CRET

L'entreprise Eiffage a procédé à la remise en état d'un tronçon de chaussée: reprofilage et nouvel enrobé. Le montant de l'opération s'élève à 37 928 €.





# VIE DE LA COMMUNE

## RESTAURATION SCOLAIRE

Le temps de midi à l'école est assuré par Arlysère pour le périscolaire et par la commune pour la partie restauration.

A partir de cette rentrée scolaire, le conseil municipal a décidé que la commune devait s'inscrire dans le dispositif mis en place par l'Etat pour permettre aux enfants des familles dont les niveaux de ressources sont modestes de manger à la cantine pour 1 euro.

Une aide financière est accordée aux collectivités locales qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins trois tranches dont la plus basse est au tarif maximal de 1 euro.

Le conseil municipal a donc voté des tarifs de cantine modulés en fonction du quotient familial.

Pour la deuxième tranche de la grille, il a également été décidé de diminuer le prix de repas de 2€ à 1€50. Enfin, pour la dernière tranche, le prix du repas est maintenu à son niveau de l'année dernière, malgré l'augmentation du coût du repas facturé par le prestataire.

Ces décisions sont rendues possibles grâce à l'aide qu'apporte l'Etat, le dispositif sera réétudié si ce dernier venait à supprimer son accompagnement financier.

| Quotient familial CAF | Restaurant scolaire |
|-----------------------|---------------------|
|                       | 2022-2023           |
| QF ≤ 899              | 1,00 €              |
| 899 < QF ≤ 1199       | 1.50 €              |
| 1199 > QF             | 2.00 €              |

- MET en place cette grille de tarification à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022-2023
- SOLLICITE l'aide de l'Etat et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale entre l'Etat et la commune
- S'ENGAGE à la maintenir au minimum pour 3 ans sous réserve du maintien du dispositif de l'Etat qui assure la couverture du prix de revient du repas, au minimum de 3€.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
André VAIRETTO

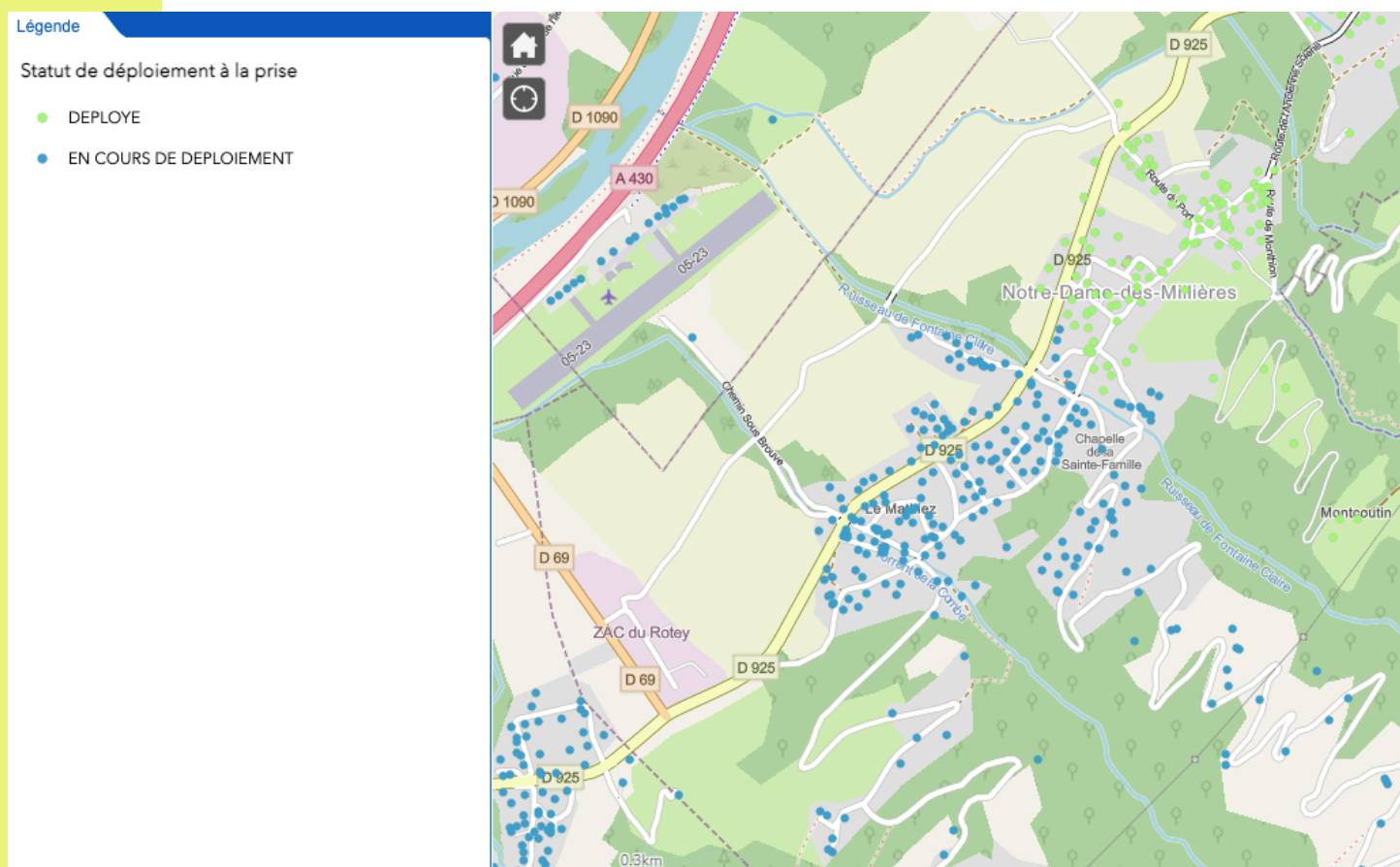


# VIE DE LA COMMUNE

## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La fibre optique est en cours de déploiement sur la commune. A ce jour, 200 foyers sont déjà reliés.

Il est possible de connaître son éligibilité à la fibre, en se connectant sur le lien suivant: <https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>



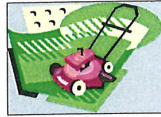
## DEJECTIONS CANINES

Suite à de nombreuses plaintes, la commune a mis en place des distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines. Un distributeur se situe sur le garage en face de la mairie et un autre sur la salle des fêtes. Il appartient à chacun de faire preuve de civisme en utilisant les sacs prévus à cet effet.

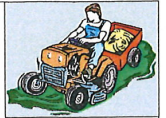


# VIE DE LA COMMUNE

## BRUITS DE VOISINAGE



### BRUITS DE VOISINAGE



L'arrêté préfectoral du 15 avril 1991 précise les règles élémentaires de bon voisinage que nous rappelons ci-après :

**ARTICLE 4** - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux venant de chaînes à haute fidélité, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

**ARTICLE 5**—Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de manière répétée et intempestive par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, disqueuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

- ⇒ Les jours ouvrables de **8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- ⇒ Les samedis de **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**



**ARTICLE 6**—Les propriétaires ou gardiens d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**ARTICLE 9**—Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur. Ces infractions sont punies d'une amende prévue pour les contraventions de troisième classe (450€).

La gendarmerie de Grésy sur Isère est compétente pour le territoire de notre commune.

## Le brûlage à l'air libre est interdit

### > Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérogènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

### > Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les lontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

### > Qui doit respecter cette interdiction

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

## Quelques chiffres...



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...\*

... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (à 400 km pour une essence)

... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fuel

... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchèterie située à 20 km

\*Source : Air Rhône-Alpes - 2017

En région Rhône-Alpes, près de 18 % de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes  
Service Ressources Energie Bâtiment et Prévention des Polluants, Unité Air Energie  
04 78 00 00 00  
04 78 00 00 00

Credit photos : Chambéry métropole, Colin Laurent pour Chambéry métropole

www2.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

www2.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

## Le brûlage à l'air libre

Une pratique polluante



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes





# VIE DE LA COMMUNE

## LE RECENSEMENT

L'INSEE réalisera la campagne de recensement de la population 2023 du jeudi 19 janvier 2023 au samedi 18 février 2023.

Le recensement, à quoi ça sert ?

### C'EST UTILE

Il permet de déterminer la population légale de notre commune dont découle la contribution de l'Etat à son budget (Dotation Globale de Fonctionnement) ;

Il permet à la commune de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation.

### C'EST SIMPLE

En 2023, les habitants des adresses individuelles recevront directement dans leur boîte aux lettres, à partir du 19 janvier 2023, les codes internet pour se recenser sans visite de l'agent recenseur ;

Il suffit de quelques minutes pour répondre au questionnaire Internet, à défaut l'agent recenseur remettra les questionnaires papier.

### C'EST SÛR

Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal ;

Tous les acteurs du recensement sont tenus au secret professionnel.

Les agents recenseurs disposent d'une carte « agent recenseur » avec photo.

Pour en savoir plus

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

ou renseignez-vous auprès de la mairie.

---

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 : la commune recrute 2 agents recenseurs

### PROFIL

-Etre disponible à différents moments de la journée (en particulier soirée et samedi) pour rencontrer tous les habitants des logements

-Participer à une formation obligatoire de 2 demi-journées en janvier

-Faire preuve de persévérance, de dynamisme, d'aisance relationnelle, de rigueur et d'organisation

VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER: Envoyez votre CV et un courrier de motivation à la mairie (Date limite : décembre 2022).



[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

# VIE DE LA COMMUNE



UN LIEU D'ÉCHANGES FABULEUX

## CREATION D'UN TIERS LIEU

Depuis le mois de mai 2022, le **Fabulieu** propose un **programme varié** : chantier rando, atelier d'art créatif, atelier cuisine, conférence, sortie en montagne, initiation au trail... Il réunit déjà une trentaine de membres, dont certains proposent des activités et d'autres y participent et vis et versa ! Des travaux d'aménagement du local, situé dans la cure du village, permettront, à la rentrée, d'ouvrir le **café associatif** ; l'objectif de l'association étant de proposer également un lieu de partage où les habitants des Millères pourront se réunir autour d'un thé ou d'un café. Si vous souhaitez participer à l'aventure "Fabulieuse", rendez-vous le samedi 15 octobre pour l'**inauguration du Fabulieu et de son café associatif pour partager un moment convivial et partager vos idées d'activités ou ateliers à nous faire découvrir.**



DATE À RETENIR

# SAMEDI 15 OCTOBRE 10H

INAUGURATION DU CAFE ASSOCIATIF

# VIE DE LA COMMUNE



Programmation

## Septembre- décembre 2022

Café associatif ouvert tous les mardis de 16h à 18h et les  
samedis de 10h-12h  
à la Cure de Notre Dame des Millières  
A partir du 15/10/2022

| Date              | Horaires | Activités  | Tarif |
|-------------------|----------|--|-------|
| Mercredi<br>28/09 | 20h      | <b>Conférence « mieux vivre avec les ondes ».</b><br>Quel sont les impacts des ondes électromagnétiques sur notre corps, notre sommeil, notre santé mentale ? Quelles solutions et astuces pour limiter leur présence dans notre quotidien ?<br>Échanges et exercices pratiques pour mesurer les ondes autour de nous (réseau électrique et smartphones).<br>Contact et inscription : David 06.47.82.62.62 |       |
| Samedi<br>1/10    | 8h-12h   | <b>Pique-nique au jardin partagé*</b><br>Dès 10h, possibilité de venir préparer la terre et semer les légumes d'automne. sPrévoir de quoi partager pour un moment de convivialité<br>Contact: Vincent 06.31.92.16.63   |       |
| Samedi<br>15/10   | 10h      | <b>Inauguration du café associatif !</b><br>Le Fabulieu, situé à la Cure<br>Nous vous attendons nombreux !   |       |
| Samedi<br>22/10   | 8h30     | <b>Sortie rando châtaigne*</b><br>Petite randonnée pour découvrir les forêts alentours et ramasser quelques châtaignes.<br>RDV à 8h30 devant le Fabulieu<br>Contact et inscription : Vincent 06.31.92.16.63  |       |
| Samedi<br>19/11   | 10h-12h  | <b>Café philosophique : avons-nous peur d'être libres ?</b><br>Discussions autour de textes philosophiques et de gourmandises partagées ! Apportez vos idées et de quoi grignoter autour d'un café ou d'un thé.<br>RDV au Fabulieu à 10h   |       |
| Mercredi<br>26/11 | 8h30     | <b>Sortie au Moulin Gaillard</b><br>RDV à 8h30 devant le Fabulieu<br>Contact et inscription : Pierre 07.61.20.57.67  |       |
| Vendredi<br>2/12  | 20h      | <b>Soirée Tarot</b><br>RDV au Fabulieu<br>Renseignements et inscriptions : Myriam 06 18 12 04 94   |       |
| Vendredi<br>9/12  | 14h      | <b>Atelier décorations de Noël</b><br>RDV à 14h au Fabulieu<br>Contact et inscription : Vanessa : 06.25.86.34.01   |       |
| Mercredi<br>14/12 | 15h      | <b>En attendant Noël...</b><br>Lecture de contes sur le thème de Noël –<br>RDV au Fabulieu<br>Contact et inscription : Magali 06.01.95.03.86   |       |



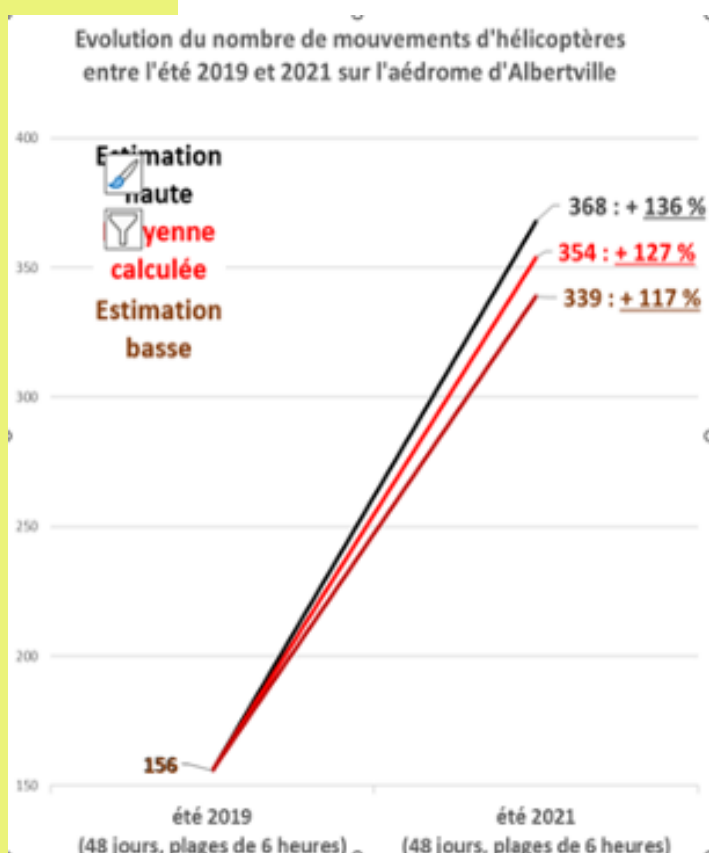
# VIE DE LA COMMUNE

## ACNDAA

### Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville

Une centaine de personnes était présente à notre première réunion publique organisée ce lundi 27 juin.

Nous y avons présenté un important travail d'analyse en nous basant sur les chiffres de trafic fournis par l'aérodrome :



La hausse calculée du nombre de mouvements d'hélicoptères entre l'été 2019 et l'été 2021 est spectaculaire. Le trafic de ces aéronefs générant de fortes nuisances sonores à plus que doublé en deux ans. Notre association défend, entre autres, le retour à un trafic d'hélicoptères équivalent à celui de 2019 ainsi qu'une interdiction des tours de pistes entre midi et deux. Notre objectif est que notre cadre de vie cesse d'être marqué par certaines journées difficilement supportables pour plusieurs riverains.

N'hésitez pas à nous écrire pour toute information par rapport à notre travail, pour tout témoignage ou pour tout soutien :

ACNDAA, 1 place du 11 nov 1918, 73460 Notre-Dame-des-Millières

ou [acndaa@gmail.com](mailto:acndaa@gmail.com)

Facebook : [acndaa73](https://www.facebook.com/acndaa73)



# VIE DE LA COMMUNE

## LA FETE DU VILLAGE

Retour en images sur la fête du village où les associations ont fait des démonstrations (Milk'Skake, Fill'in Fitness et Tango des Lys). Nous les remercions vivement pour leur participation.

La mairie et le Fabulieu ont pris en charge la fin de la journée où de nombreux habitants de la commune sont venus partager un repas convivial puis danser jusqu'au bout de la nuit avec un DJ qui a mis une grande ambiance.



Samedi 2 juillet à l'occasion de la fête du village la bibliothèque organisait un concours de dessins pour les enfants.

25 enfants de 2 à 14 ans sont venus montrer leur talent et tous ont reçu un livre

De nombreux parents étaient également présents

Les bénévoles de la bibliothèque remercient chaleureusement les personnes présentes.





# VIE DE L'ECOLE

## L'APE LA KERMESSE DE L'ECOLE



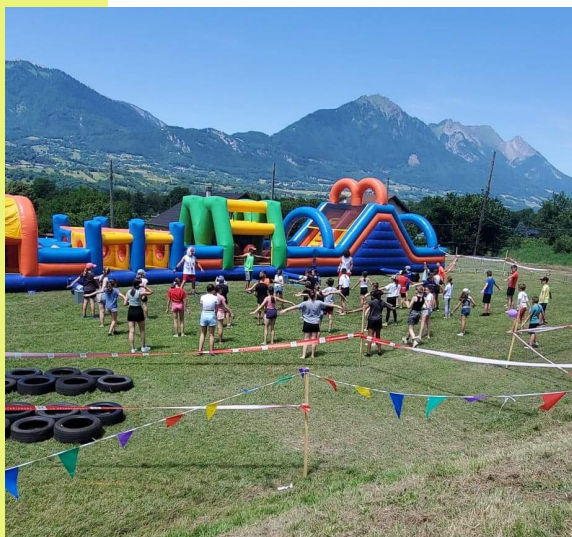
Comme chaque année, les élèves de l'école réalisent diverses sorties sportives ou culturelles.

Après deux années ponctuées d'annulations dues à la crise sanitaire, la vie de l'école a doucement repris son cours. En effet, les plus grands ont enfin pu partir en classe de neige cet hiver, tandis que les petits ont bénéficié de sorties piscine ou accrobranche à Tamié. Une sortie de fin d'année a également été organisée à La Mure, bénéficiant à tous les élèves de l'école.

Cette fin d'année a également été ponctuée d'évènement festifs. Les enfants de l'école ont présenté leur spectacle lors de la kermesse qui a pu à nouveau se dérouler, pour le bonheur des petits et grands. Les élèves, enseignants et parents d'élèves ont profité de cette journée pour remercier Sylvie, ATSEM auprès des maternelles depuis de nombreuses années, qui vient de prendre sa retraite.



## LA FUN WARRIOR



Le dimanche 12 juin dernier s'est déroulée la Fun Warrior, sur le stade de la commune. Cet évènement organisé par l'APE consistait en une course d'obstacles agrémenté d'autres obstacles parmi lesquels un parcours gonflable de 27m de long agrémenté d'un champ de pneus, une poutre basculante et un espace pour ramper.

Avec une centaine de participants répartis en trois catégories (enfants, ados, adultes); la journée s'est déroulée

dans une bonne ambiance générale. Malgré la chaleur, cette première édition a été un vrai succès !

# LE JARDIN PARTAGE

## Le jardin partagé est de retour !

Notre jardin partagé repointe le bout de sa tige après 2 années de confinements successifs durant lesquels il n'avait (presque) plus accueilli de jardiniers en herbe.

Depuis ce printemps 2022, 3 familles de la commune mettent "les mains à la terre" en profitant de la tonte et de l'indispensable remplissage de la cuve d'eau, par les services techniques de la mairie. Plusieurs espaces de la parcelle ont été défrichés et accueillent désormais une belle variété de plantes, légumes, aromatiques et petits fruits : fraises, framboises, groseilles, cassis, d'un côté, radis, salades, courgettes, aubergines, poivrons, tomates, concombres, betteraves de l'autre. Ici, la diversité prime sur la quantité !

En cette fin d'été, même si les récoltes auront été timides en raison de la sécheresse, le jardin avait notamment pu profiter du savoir-faire et de l'énergie de Jeannot, un nouvel habitant récemment arrivé du Togo, qui a largement contribué au renouveau du jardin. Les enfants, ne sont pas en reste puisque plusieurs d'entre eux viennent parfois aider aux petites tâches telles que l'arrosage et la cueillette qui reste, de loin, leur préférée !

Ouvert à tous, experts du binage, comme aux novices du paillage, le jardin se veut aussi bien être un espace de rencontre, qu'un lieu de partage des travaux d'entretien et des récoltes offertes parce "petit potager".

Vous avez envie de partager vos connaissances ou tout simplement de découvrir le jardinage ?

Alors, rendez-vous au jardin ce 1er octobre, dès 10h pour faire le "tour du propriétaire" et le préparer à l'arrivée de l'automne, ou dès midi pour nous rencontrer et échanger autour d'un pic-nique (forcement partagé lui aussi !). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Vincent au 06 31 92 16 63.





# LES SENTIERS

Depuis maintenant 4 ans, l'agglomération Arlysère travaille activement à la « structuration » du réseau des sentiers de randonnée sur les 29 communes de la partie valléenne du territoire. Ce travail est mené en étroite collaboration avec les acteurs concernés : communes, associations d'usagers, Département de la Savoie, Parc Naturel Régional des Bauges...

Cette structuration induit plusieurs volets d'actions comprenant :

- l'identification d'un réseau de sentiers prioritaires (car ponctué de points d'intérêt, facilement praticables, offrant des vues intéressantes...),
- le conventionnement avec les propriétaires privés pour autoriser le passage sur leurs terrains
- la mise en place d'un balisage normé
- la définition d'un plan pluriannuel des travaux de remise à plat mais aussi d'entretien courant pour pérenniser ce riche patrimoine.

Au total, ce sont près de 570 kilomètres d'itinéraires multi-pratiques (non-motorisés) ainsi identifiés et qui ont fait l'objet ces derniers mois de tous les travaux nécessaires pour rendre les sentiers praticables et lisibles par toutes et tous.

Ce réseau a également été défini afin d'établir les connexions les plus adaptés avec les territoires limitrophes, à savoir le Beaufortain, le Val d'Arly mais également les massifs des Bauges et de la Lauzière.

Des itinéraires en vallée, sur les coteaux ou en alpage, en forêt ou en montagne...le réseau existant vous offre aujourd'hui d'innombrables possibilités de randonnées pédestres, VTT ou trail en Pays d'Albertville, quel que soit votre niveau.

Où retrouver cette offre de randonnée ?

L'ensemble de ce réseau de sentiers peut être consulté sur les bornes d'information installées récemment dans toutes les communes d'Arlysère, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération.

Elle est également disponible, sous la forme de propositions de balades et randonnées, dans l'appli de géoguidage Traces Alpines mise en place par l'Agglo. Un accès via smartphone à l'intégralité des sentiers balisés est en projet. Pour les adeptes des formats papier, la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville édite un topoguide pédestre valorisant une sélection d'une quarantaine de randonnée tous niveaux et à réaliser sur le bassin Albertvillois. Ce dernier est à la vente auprès des différents points d'accueil de la structure pour une somme de 3€. Par ailleurs, un cartoguide est en projet et sera également disponible à la vente pour la saison estivale aux mêmes points d'accueil.

A vos sacs à dos !



# LES JEUNES DE LA COMMUNE

## RENCONTRE AVEC LES JEUNES

La commune a rencontré à 2 reprises, les jeunes du village pour discuter avec eux de leurs projets et de leurs attentes.

Le conseil municipal a accepté d'apporter des améliorations au terrain de sport (mise en place de bancs, remise en état des filets, zone d'ombre, tracé du terrain, ...)

Certaines opérations ont déjà été réalisées et d'autres seront programmées en 2023.

Un circuit de VTT a été mis en place sur un terrain communal et a été aménagé par les jeunes.

Johan, un habitant du village, encadrera leurs activités.

Une boîte à idées va être mise en place au Fabulien afin de récupérer toutes les suggestions des jeunes du village.

Le Fabulieu restera votre interlocuteur pour les futurs ateliers, n'oubliez pas d'adhérer à cette nouvelle association pour être informé de l'actualité.



## EMPLOI D'ÉTÉ

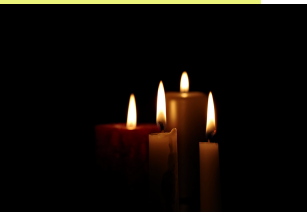
Comme l'an passé, la commune s'est inscrit dans le dispositif du département "Respiration", qui vise à mettre en place des chantiers collectifs permettant d'améliorer le quotidien des habitants, comme la rénovation, l'entretien du patrimoine ou la préservation de l'environnement. Il concerne des jeunes de 16 à 25 ans afin de leur donner une première expérience professionnelle. Leur rémunération est prise en charge par le département pendant une semaine.

Sept jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans ont été recrutés afin de procéder au nettoyage de l'école et d'entretenir les cunettes sur la route de l'Ebaudiaz.



# ETAT CIVIL

## NAISSANCES



Mathéo VALENTIN, né le 12 novembre 2021, de Sylvain et de Lydie OMAR  
Léanne LASSIAZ, née le 4 mars 2022 de Jérémie LASSIAZ et de Barbara SABOL  
Emmy GENTY, née le 9 juillet 2022, de Norman BALITOUT et de Rachel GENTY  
Gabriel GUILLAUME, né le 31 juillet 2022, de Jullyen GUILLAUME et de Chloé FABIN

## MARIAGES

Pascal DERRIER & Christelle BONVIN, le 21 décembre 2021  
Matthieu BELLEVILLE & Marjorie PETTEX, le 18 juin 2022  
Eric CHEVRIER & Nadine BAL, le 23 août 2022  
Christian FÉDOU & Valérie PASQUET, le 27 août 2022  
Noël BRAVARD & Monique BOUVIER, le 27 août 2022  
Julien PIVIER & Fanny BRUYERE, le 3 septembre 2022

## DÉCÈS

Cécile MICHELLAND, veuve BURGOT-DERRIER, le 15 novembre 2021  
Marie-Claude COMBAZ, épouse RACT le 8 décembre 2021  
Jean RACT, le 27 décembre 2021  
Odette BARRIOZ, veuve GABET, le 3 août 2022  
BRUNIER-COULIN Marcel, le 14 septembre 2022  
Marcelle GRANGE, veuve BRISON, le 27 septembre 2022  
Philippe COHENDET, le 24 septembre 2022

*Sincères condoléances aux familles*

# ASSOCIATION

En 2022, le Club des Aînés LES COCCINELLES compte 75 membres.

Diverses activités sont proposées :

- cartes et marche les lundis après-midi
  - une sortie par mois
  - LOTO en mars
- Un REPAS DANSANT avec l'Orchestre Corinne MARTIN-BORRET aura lieu le DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022 A PARTIR DE 12 HEURES
  - Traditionnelle choucroute en NOVEMBRE,
  - Repas de Noël...

Si vous souhaitez adhérer au Club « LES COCCINELLES », vous pourrez vous inscrire lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 7 JANVIER 2023 à la salle des fêtes de Notre Dame des Millières.

Venez nombreux pour partager de bons moments de convivialité.



# DIVERTISSEMENTS



## MOTS MELES DE L'AUTOMNE

|            |            |           |              |            |            |
|------------|------------|-----------|--------------|------------|------------|
| Saison     | Récolte    | Moisson   | Chrysanthème | Brouillard | Cueillette |
| Châtaignes | Trimestre  | Équinoxe  | Bruine       | Période    | Paysage    |
| Fraîcheurs | Citrouille | Migrateur | Champignons  | Coings     |            |
| automne    | Noisettes  | Dégarnir  |              |            |            |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| V | g | u | T | A | V | x | U | N | p | k | Q | f | o | q | Z | u | I | C |
| e | r | C | u | e | i | l | e | t | t | e | p | J | z | G | M | i | É |   |
| d | n | i | C | s | e | t | t | e | s | i | o | N | Z | e | o | t | a | q |
| C | r | o | n | s | g | n | i | o | C | O | W | O | W | i | r | u | F | u |
| g | h | a | s | r | B | y | o | E | a | s | N | l | s | o | t | X | k | i |
| m | P | a | l | i | a | B | r | u | i | n | e | s | u | o | J | q | L | n |
| Y | A | é | m | l | a | g | C | c | A | y | o | i | m | n | B | D | p | o |
| M | N | a | r | p | i | S | é | h | J | n | l | n | g | T | d | a | e | x |
| i | B | A | F | i | i | u | C | D | â | l | a | s | c | c | J | m | t | e |
| g | Z | i | n | s | o | g | o | C | e | t | S | L | z | x | è | W | B | A |
| r | C | e | o | r | C | d | n | r | i | L | a | o | A | h | C | D | x | e |
| a | U | r | u | u | L | B | e | o | B | D | e | i | t | f | T | K | L | b |
| t | D | t | b | e | t | s | n | D | n | t | f | n | g | e | x | S | I | Q |
| e | F | s | h | h | Z | L | a | e | l | s | a | j | g | n | c | M | S | m |
| u | F | e | C | c | i | H | K | o | x | s | l | a | J | k | e | i | d | Z |
| r | d | m | c | î | o | v | c | l | y | n | s | e | O | j | a | s | O | x |
| b | w | i | d | a | s | é | t | r | O | y | K | u | j | i | V | P | p | i |
| u | b | r | A | r | R | J | h | R | a | h | V | C | L | m | t | I | D | R |
| K | R | T | y | F | M | C | q | P | R | U | p | x | L | P | c | F | Y | A |

